

**Contexte réglementaire :**

Le Décret n°2016.173 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier met en place une obligation de mise à jour et de perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession.

Les professionnels de l'immobilier se doivent de suivre une formation continue de 14 heures annuelles ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice.

**Parcours de formation obligatoire pour la certification des compétences en vue du renouvellement de leur carte d'agent immobilier.**

**Public concerné :**

Cette formation s'adresse aux commerciaux des promoteurs, constructeurs de maisons individuelles, agences immobilières, aux agents commerciaux, aux chercheurs immobiliers titulaires de la carte de transaction immobilière. Les personnes salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier se doivent de suivre également cette formation continue obligatoire.

**Objectifs de la formation :**

- Obtenir les notions de base de l'expertise immobilière en valeur vénale d'habitation.
- Connaître et contrôler les démarches d'estimation et leurs applications.
- Connaître et contrôler l'enchaînement d'une expertise de valeur vénale.
- Sécuriser une vente.

**Programme :**

- Vocabulaire de base
- Quelques notions juridiques
- Le plan de cadastre
- Conditions d'occupation
- Quelques notions de valeur
- Sites internet de recherche
- Initiation aux mathématiques financières
- Evaluations :
  - o Résultats de modes de détermination conduisant à attribuer à un bien une valeur chiffrée.
  - o Evaluation hédonique : analyse du bien à travers plusieurs paramètres de comparaison.
- Estimations : résultat chiffré des expertises
- Expertises : analyse du bien + étude de marché

**Méthodes pédagogiques :** Apports didactiques / Cas pratiques

**Modalités d'évaluation :** Contrôle continu

**Durée :** 2 journées consécutives de 7 h, soit 14 h dont 2 h consacrées à la Déontologie.

**Horaires :** 9 h / 12h30 – 14 h / 17h30

**Lieu de la formation :**

Pôle Interconsulaire CCI Dordogne 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES